

La fédération professionnelle des entreprises de l'eau



Notre branche professionnelle regroupe les entreprises de notre secteur d'activité, Suez Eau France, Véolia, Saur, Sogédo, Séfo, Derichebourg, Alteau soit environ 30 000 salariés.

Son rôle



Elle fixe des règles aux entreprises adhérentes sur :

- Le respect du code du travail concernant le contrat et la durée du travail.

Elle recommande aux entreprises de veiller à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

- Elle garantit l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes.
- Elle garantit le maintien du salaire, de l'ancienneté et de la classification en cas de transfert de personnel d'une entreprise à une autre suite à une perte de contrat ou de prestation.
- elle fixe des minimas sur :

Grille de salaire.

Les congés dits spéciaux (événements familiaux, ...)

Différentes indemnités : sujétion d'astreinte, démission, licenciements, retraite.....

La maladie : Accident du travail, maternité et la maladie professionnelle.

Le droit syndical.

Sa composition



La FP2E est composé d'un président, d'un représentant des entreprises adhérentes, d'un responsables RH par entreprise adhérente et de quatre représentants par organisation syndicale représentative.

Son fonctionnement



La commission se réunit 3 à 4 fois par an, elle aborde les sujets suivants :

- la présentation des bilans sociaux,
 - la présentation des demandes des budgets formation gérés par OPCALIA,
 - Négociations d'accords,
 - Négociations des minimas salariaux,
 - Règles des problèmes inter-entreprises (transfert, classification....). Pour cela, elle dispose d'une commission d'interprétation de la convention collective.
-

La branche



La branche du FP2E (Fédération Professionnelle des Entreprises de l'eau et de l'assainissement) <http://www.fp2e.org> relève d'une convention collective nationale. Pour la retrouver, se rendre sur le site suivant : <https://www.legifrance.gouv.fr>

Puis taper dans la case IDCC le numéro suivant : 2147

